

**Ouverture de l'enquête publique unique concernant d'une part le projet de modification du PLU et d'autre part le projet de la déclaration de projet avec mise en Compatibilité du PLU de la ville de RIQUEWIHR**

Par arrêté 263/2022, Monsieur le Maire de Riquewihr a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le

- Le dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ayant pour objectif de faciliter une réhabilitation contrôlée de l'ancienne friche viticole se situant à l'entrée de la Ville et classée en majorité dans une zone urbaine, prolongée par une unité foncière agricole.
- Le dossier du projet de modification du PLU, dont l'objectif principal est de reprendre les conditions d'urbanisation d'un petit secteur d'extension urbaine de 1 hectare destiné à la création d'un nouveau quartier d'habitation, et qui comprend une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Cette enquête se déroulera **du jeudi 29 septembre 2022 à 14 heures au jeudi 3 novembre 2022 à 18h30.**

Les pièces des deux dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de RIQUEWIHR, 1, place Voltaire 68340 Riquewihr pendant **36** jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 29 septembre 2022 (14h00) au 3 novembre 2022 (18h30) inclus.

Le dossier complet d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune ouvert à cette occasion à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4194>. Il peut également être consulté gratuitement sur un poste informatique à la mairie aux heures d'ouverture de la mairie, conformément à l'article L123-12 du Code de l'Environnement.

Le dossier complet d'enquête publique est consultable sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4194>. Il peut également être consulté gratuitement sur un poste informatique à la mairie aux heures d'ouverture de la mairie, conformément à l'article L123-12 du Code de l'Environnement. Ce dossier ne sera accessible au public que pendant le temps de l'enquête publique

Chacun pourra prendre connaissance de chaque dossier (projet de modification du plan local d'urbanisme et Déclaration de projet) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête unique relatif aux deux dossiers ou les adresser par écrit à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de RIQUEWIHR, 1, place Voltaire 68340 Riquewihr.

Les observations et propositions du public peuvent également être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4194>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4194@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4194@registre-dematerialise.fr)

Les contributions reçues par courrier électronique seront accessibles et visibles par tous sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4194>

Toute observation formulée avant le jeudi 29 septembre 2002 à 14 heures, ou après le jeudi 3 novembre 2022 à 18h30 ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en mairie de Riquewihr, les jours et heures suivants :

- **le Jeudi 29 septembre de 14h00 à 16h00**
- **le Lundi 17 octobre de 9h00 à 11h00**
- **le Jeudi 3 novembre de 15h30 à 18h30**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Riquewihr le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées au titre des deux projets soumis à enquête. Il en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Riquewihr et par voie dématérialisée sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4194>

Le maître d'ouvrage des deux projets d'urbanisme est la Ville de Riquewihr.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur M. Daniel KLACK, Maire, 1, place Voltaire 68340 Riquewihr ou par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@riquewihr.alsace](mailto:mairie@riquewihr.alsace)

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport unique et des conclusions séparées, pour chaque dossier d'urbanisme du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, statuera d'une part par délibération d'une part la Déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU, d'autre part sur la modification du P.L.U.

Fait à Riquewihr, le 8 septembre 2022

Le Maire,



Daniel KLACK,

